

► **L'élaboration d'un plan de formation pour des salariés et des bénévoles associatifs ?**

(faisant suite à la session d'information sur la RFPC)

Principales étapes à respecter & étude de cas pratiques

1. Rappel sur le Plan de Formation de l'association

(Budget, professionnalisation, DIF, aides exceptionnelles...)

2. Collecter l'ensemble des informations sur la formation et vérifier son éligibilité à une prise en charge par l'OPCA

3. Chiffrer le coût du départ en formation

(les coûts pédagogiques et les frais annexes, la rémunération du salariés en formation et de son remplaçant, la fonction tutorale...)

4. Présenter la demande de financement à l'OPCA : étude de cas pratiques

** le financement d'une formation de courte durée (< 70h)*

** le financement d'une formation longue*

Périgueux, le jeudi 23 Septembre 2010 - De 18h30 à 20h30

Présentation : Marc SEGUIN (CRIB 24)

BULLETIN D'INSCRIPTION - RENSEIGNEMENTS

A retourner à :

ESL 24 - Service CRIB

44 rue du sergent Bonnelie, 24000 PERIGUEUX

Tél. 05.53.35.47.51 - Mail : crib24@profession-sport-loisirs.fr - Fax : 05.53.13.43.15.



Nom :

Prénom :

Tél :

Nom :

Prénom :

Tél :

Nom de l'association :

Adresse :

Tél :

Participation à la séance sur l'élaboration d'un plan de formation pour des salariés et des bénévoles associatifs

organisée le 23 septembre 2010 à Profession Sport Dordogne (ESL 24)

44 rue du Sergent Bonnelie à Périgueux